

Rapport Trésorière 2011

L'année 2011 a été marquée côté finances par le départ de notre salarié en mars. Après quelques mois de réflexion sur la redéfinition du profil du poste et la procédure d'embauche, notre nouveau agent de développement a commencé à travailler le 2 janvier 2012 et nous avons donc économisé plusieurs mois de salaire.

Nous avons pu ainsi reconstituer la trésorerie mise à mal en 2010 et provisionner les salaires 2012 en attendant le solde du CNDS et du Contrat d'Objectif.

Côté dépenses, le petit équipement comprend le matériel de gestion de course comme des bouées et drisses, les vêtements offerts aux athlètes, ETR et officiels qui représentent le comité sur les compétitions nationales, les livrets de formation, le petit matériel des projets défis...

Notre indispensable comptable apparaît dans la rubrique des services extérieurs. On retrouve dans cette rubrique des missions qui étaient affectées au salarié et qui ont été reprises par le CROS pour le secrétariat et par un club pour la sous traitance informatique avec une refonte du site internet du comité. Les véhicules loués sont utilisés lors des stages et les charges locatives comprennent le local au CROS et le garage où est stockée la piscine.

Le gros montant des prestations extérieures est aussi pour moitié une conséquence du départ du salarié : la gestion de la piscine a été reprise par un club qui a été rémunéré 4400 €, et l'engagement du comité sur la création du site internet des sports nautiques a coûté 3000 €. Ces deux postes sont compensés par des recettes importantes. Les bilans médicaux des athlètes en liste ont coûté 570€, et sont compensés par une aide fédérale. Les services de la FFCK pour la CREF (habilitations pagaies couleur ou moniteurs) ont coûté 1750 €. 5100 € reviennent aux clubs qui mettent à disposition leur salarié pour l'encadrement des stages.

Les dépenses des stages (incluant les stages kayak polo) se retrouvent donc dans les lignes déplacements, hébergement, repas et prestations extérieures pour un total de : 48525€

Les chèques emplois associatifs rémunèrent les BE qui encadrent les stages sportifs ou moniteurs.

Les subventions pour les athlètes correspondent à l'aide du comité pour les inscriptions des athlètes aux pôles de Nancy et Dijon.

Nous avons dépensé cette année 17980 € pour les projets défis, dont une partie se retrouve dans les dotations aux amortissements. Les autres achats immobilisés sont un afficheur, une table de marque pour le kayak polo, un vidéo projecteur pour la formation, et du matériel informatique. A noter le coût de réparation de l'horloge pour 1021 €. Il y a tous les ans et de plus en plus des frais d'entretien ou de réparation sur le matériel de gestion de course et nous allons probablement être obligés de mettre en place un coût de location pour ce matériel pour compenser tous ces frais.

Côté recettes, les prestations de services pour 6000 € correspondent à la dernière mission de Nicolas Hochard qui a réalisé le site internet des sports nautiques du CROS pour le compte du comité de kayak. Nous avons le produit des stages qui correspond globalement à la moitié de leur coût et 2 locations de piscine. Nous percevons les cotisations des clubs, qui sont parfois difficiles à récupérer, malgré les rappels, et qui n'augmentent pas pour 2012. La revente du matériel

immobilisé correspond au paiement de la dernière annuité des achats réalisés avec les projets défis, lorsque le matériel devient alors propriété du club.

Nos subventions CNDS et Contrat d'Objectif sont sensiblement les mêmes.

Les dons des dirigeants sont des frais de déplacements qui ne sont pas remboursés et donc donnés au comité régional.

Notre résultat est donc équilibré cette année.

Concernant **les projets défis**, tous les clubs qui ont déposé un dossier en 2011 ont été acceptés. Cette année, les thèmes restent les mêmes : sécurité, handikayak, actions en direction des lycées, pratique féminine, bateaux d'équipage. Les clubs prioritaires seront ceux qui n'ont pas déposé de dossiers ces dernières années. Les dossiers sont téléchargeables sur le site du comité dans la rubrique outils clubs. **La limite de réception des dossiers est fixée au 25 mars.**

Myriam est aussi à votre disposition pour vous aider dans la rédaction des dossiers. Lors de l'enquête que j'ai réalisé cet été, je me suis aperçue que plusieurs clubs ne touchaient aucune subvention de la part de leur commune ou du CNDS, par manque d'information ou manque de temps pour aborder les dossiers qui peuvent être rébarbatifs au premier abord. La notion de **projet de développement** devient très importante dans les dossiers et il nous faut apprendre à argumenter même si nous sommes mieux dans notre bateau que devant une feuille blanche.

Nous ne pouvons pas déposer des demandes de subventions à votre place mais nous pouvons vous aider à les faire.

Le comité régional est aussi engagé dans l'écriture **d'un schéma de cohérence des équipements sportifs**, demandé par la Région. Lors de l'enquête, je vous ai demandé si vous aviez des projets de construction, aménagement, accessibilité ou autre. Ces projets doivent apparaître dans notre schéma de cohérence et l'aide financière éventuelle de la Région en dépendra dans le futur. Nous allons demander à tous les clubs ayant un projet à court, moyen ou long terme, projet en cours ou en rêve, de nous le présenter dans les grandes lignes afin de pouvoir le défendre à notre niveau aussi en l'inscrivant dans notre schéma de cohérence.

Agnès DAILLE